

Le Conseil municipal du 29 Septembre 2014

Voeu présenté par le groupe Front de Gauche

Pour l'arrêt des négociations relatives au Grand Marché Transatlantique dit Grand Marché Transatlantique ou TAFTA ou TTIP,

Considérant que le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier secrètement un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Considérant que depuis avril 2014, de nombreuses collectivités territoriales, villes, départements et régions, ont adopté un voeu en conseil pour déclarer leur collectivité « hors TAFTA ».

Considérant que ce projet d'accord vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC. Cet accord conforterait les multinationales en éliminant toutes les décisions publiques limitant l'expansion de leurs parts de marché.

Considérant que les Etats-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, refusent ainsi d'appliquer les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité biologique, mais aussi les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Considérant qu'un marché commun libéralisé avec les Etats-Unis ajouté à l'ACS (accord sur le commerce des services) en cours de négociation, risquerait donc de tirer "vers le bas" toute la réglementation européenne et nos principes de précaution en France,

Considérant que ce projet pourrait introduire un mécanisme d'arbitrage privé entre "investisseur" et états qui se substituerait aux juridictions existantes, qu'une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà insuffisantes des états à maintenir les services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à préserver les activités associatives, sociales et culturelles vis-à-vis du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique, le service public de restauration collective ou encore la distribution de l'eau potable...

Considérant de surcroît, que le processus engagé avec le GMT remettrait en cause l'interdiction de production d'OGM, de Gaz et huile de Schiste, mettrait en danger les libertés numériques et fragiliserait les services publics et les collectivités locales pourtant garants de l'égalité de traitement entre les citoyens sur le territoire national, serait susceptible d'impacter directement notre ville en abolissant des cadres juridiques, niant ainsi le mode communal de gestion libre et démocratique,

Le conseil municipal de Villeneuve Saint Georges:

- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs ;
- demande l'arrêt des négociations sur le GMT dénommé Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement, du fait de l'absence de contrôle démocratique et la diffusion immédiate à la représentation nationale de tous les éléments de la négociation en cours ;
- exige l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre du GMT ;
- déclare symboliquement la commune de Villeneuve saint Georges "zone hors GMT, hors Tafta"